

Pour tout rendez-vous
02 30 03 95 60

Du lundi au vendredi
9h - 12h30 / 14h - 17h

Soutien aux 
Tuteurs Familiaux 35

Plan d'accès



Curatelle

Tutelle

Mandat
de
protection

Habilitation
familiale

Nous sommes là
pour vous informer
et vous aider



Soutien aux Tuteurs Familiaux 35
UDAF 35 « Maison de la Famille »
1 rue du Houx - 35700 RENNES
Mail : tuteursfamiliaux35@stf35.fr

Contactez-nous au
02 30 03 95 60
www.tuteursfamiliaux35.org

Vous êtes confronté(e) à la nécessité de protéger un proche, âgé, handicapé,

OU

Vous êtes chargé(e) d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille...

Vous êtes désigné(e) dans le cadre d'une habilitation familiale d'un mandat de protection...

OU

- Comment anticiper la protection ?
- Comment procéder ?
- Quelles sont les limites de cette mesure ?
- Quelles démarches réaliser ?
- Quels sont les pouvoirs et obligations de la, des personne(s) nommée(s) ?

Dans le département 35, 12 000 personnes bénéficient d'une mesure de protection juridique, exercée dans 50% des cas, par un membre de l'entourage familial.

Sont membres du dispositif :



AMJPM.35



Le Dispositif est inscrit sur la liste du TGI de Rennes conformément à l'article R215-14 du CASF

Le dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux vous accueille sur rendez-vous :

Des professionnels qualifiés vous reçoivent.

- **À Rennes :**
 - à l'**UDAF 35** (1, rue du Houx)
 - au **CLIC** (3 rue Georges. Dottin) (Place du Colombier en septembre 2019)
 - à la **M.D.P.H.** (13, avenue de Cucillé)
- **À St Malo** (Maison de la Famille)
- **À Combourg** (Maison des services)
- **À Fougères** (Centre social)
- **À Vitré** (Centre social)
- **À Redon** (Maison du développement -Gare)
- **À Montfort sur Meu** (CDAS)
- **À Cesson Sévigné** (Clic Alli'âges)
- **À Mordelles** (Longère près du CIAS)
- **À Bain de Bretagne** (Mairie)

Accueil gratuit et confidentiel.

Le dispositif vous propose des réunions, des conférences et des temps d'échange.